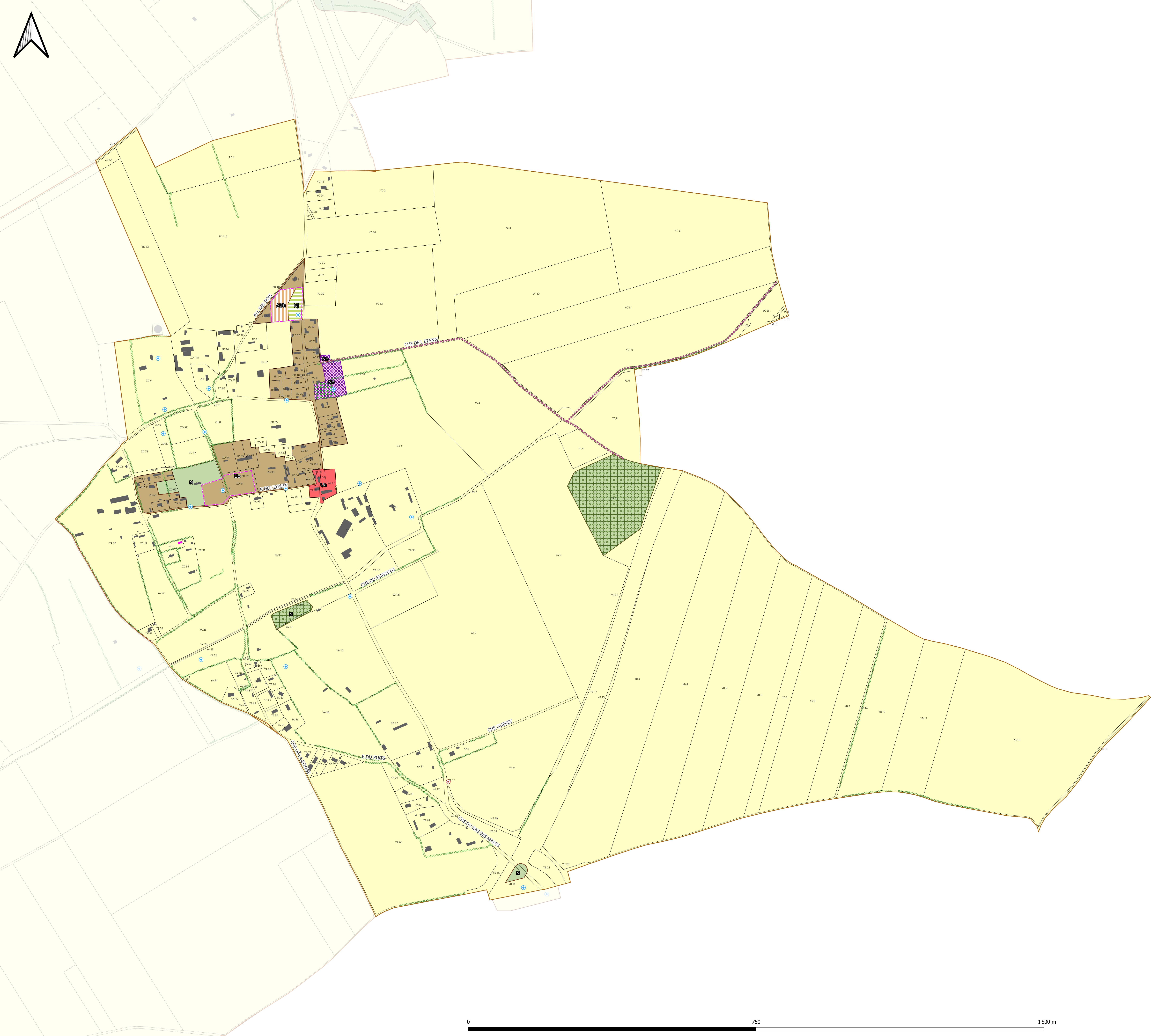




Version créée

Coupevent

Créativité (mandataire) / Commune (co-urbanisme)

CC Lieuvain Pays d'Auge

Plan Local d'Urbanisme

intercommunal

3B. Règlement graphique

MALOUY

Arrêté : 19 janvier 2025

Enquête publique :

Approbation :

Lieuvain Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L151-23 CU)
- Éléments du patrimoine bâti (L151-19 CU)
- Éléments du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L151-38 CU)
- Emplacement réservé (L151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L113-1 CU)
- Élément du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L151-11, 2° CU)

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
MAL-ER2	0,03	Extension du parking de la salle des fêtes	Commune
MAL-ER1	0,58	Création d'un espace de loisirs (pêche) à partir de l'étang existant	Commune